

BILAN TRES SUCCINCT POUR L'ANNEE 2024-2025

SOLIDARITÉ PROFESSIONNELLE CONSEILS, AIDE ou APPUI JUDICIAIRE

Dans ces situations nous intervenons sur le mode associatif (et non assurantiel)

Un conseil :

Vous avez toujours du temps pour effectuer une démarche officielle (plainte, rapport, etc). Appelez-nous AVANT, ne vous précipitez pas : certaines erreurs ne peuvent pas être corrigées.

Affaires d'ordre moral

80 affaires ont été enregistrées cette année dont certaines entrent dans plusieurs rubriques

La plupart des affaires trouvent des solutions "amicales", et c'est mieux ainsi.

Elles nécessitent souvent de demander à bénéficier de la protection fonctionnelle. Cependant des plaintes en droit pénal peuvent s'avérer nécessaires. Ces situations impactent nos conditions de travail et notre santé, la saisine du F3SCT, l'ouverture d'un dossier accident de service sont aussi nécessaires !

- ◆ Mises en cause, accusations diverses : 31
- ◆ Diffamations : 5, agressions verbales : 10
- ◆ Menaces : 12
- ◆ Calomnie : 1 ◆ Injures : 2
- ◆ Conflits : 17 (avec parents : 7, supérieurs : 4, collègues : 4, Mairie : 1, élèves : 1)
- ◆ Harcèlement : 2

Solidarité

- ◆ en solidarité : 38
- ◆ Relations : 7 (parents 3, élèves 1, administration 3)
- ◆ Conseils professionnels : 22
- ◆ Santé au travail : 6
- ◆ Documentation : chroniques juridiques et pratiques en ligne , consultations téléphoniques
- ◆ Caisse de solidarité associative : 2
- ◆ Conseil privé : 1

Diverses mises en cause

- ◆ Conflits consécutifs à des signalements, des mesures éducatives, des divorces difficiles... Incidents démesurément grossis.
- ◆ Objets confisqués et disparus ou endommagés.
- ◆ Responsabilité civile risquant d'être mise en cause par suite d'accidents particuliers ou graves. Par exemple : doigt coupé, choc à la tête, œil blessé, etc.
- ◆ Responsabilité civile mise en cause par des parents ou des tiers :
Par exemple :
 - Enfants enfermés par mégarde • Enfants enfuis
 - Enfants mis "à la porte" ...
 - Accusations de surveillances non faites ou mal faites.
 - Requêtes de parents d'élèves envers des enseignants à la suite d'accidents survenus à l'école ou en voyage
 - Bagarres entre élèves • Problèmes de signalements.
- ◆ Responsabilité civile mise en cause par des organismes d'assurance privée (application loi du 5 avril 1937)
Les demandes de remboursement sont pour la plupart injustifiées, mais elles sont toujours aussi "ennuyeuses" : nous prévenir aussitôt.

Règlements amiables (pour éviter la mise en cause par défaut) à manier avec prudence : ne pas agir sans notre avis...!

ASSURANCES

Aux Assurances du Crédit Mutuel

- ◆ Responsabilité civile directe : 2 dossiers
- ◆ Défense et recours : 7 dossiers
- ◆ Accidents ou maladies professionnels : 12 dossiers

Le Président,
Marc SOUVETON

